



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 20 décembre 2021 à 19h30, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :

1. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

La commune avait pris une délibération lors du conseil municipal du 17 novembre 2021 qui autorisait M le Maire à liquider et engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget. Il convient de reprendre une délibération afin de compléter le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Chapitre	Désignation chapitre	Budget ex. 2021	Montant Maximum 25%	Montant voté
20	Immobilisations incorporelles	405 000 €	101 250 €	101 250 €
21	Immobilisations corporelles	515 780 €	128 945 €	128 945 €
23	Immobilisations en cours	730 745.45 €	182 686 €	182 686 €

2. Approbation de l'Avant-Projet Définitif du projet d'amélioration du confort thermique et du remplacement du chauffage de l'église saint Jean

Les équipements de génération de chaleur à l'église présentent des signes de vétusté compte tenu de leur date d'installation qui remonte à la création de l'extension de l'église dans les années 70.

IL est proposé de remplacer ces équipements par des solutions actuelles qui permettent de répondre aux exigences d'économie d'énergie en proposant des rendements accrus.

Le chauffage sera assuré par un générateur d'air chaud à condensation de type intérieur et vertical équipés de brûleur à air soufflé.

Il est proposé de profiter du remplacement des équipements vétustes pour améliorer et optimiser le confort thermique sur les volumes de grande hauteur (les Nefs). L'air chaud qui a une tendance naturelle à s'élever s'accumule dans la partie haute de la nef et induit un écart de température important entre le haut et le bas du volume.

Il est proposé de mettre en œuvre dans chacune des nefs des déstratificateurs thermiques montés en plafond sur les poutres bois apparentes. L'installation permettra d'homogénéiser la température dans ces locaux de grande hauteur avec un écart résiduel de 0°C à 1.8°C.

Le coût de l'opération est estimé à : **62 000.00 € HT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve l'Avant-Projet Définitif de l'opération d'amélioration du confort thermique et du remplacement du chauffage de l'église saint Jean

3. Demande de subvention DSIL 2022 : projet d'amélioration du confort thermique et du remplacement du chauffage de l'église saint Jean

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet le financement d'opérations d'investissement des communes et des EPCI.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Autorise M le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 21 700.00 €,

4. Demande de subvention DSIL 2022 : Travaux d'isolation par l'extérieur du bâtiment de la mairie

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet le financement d'opérations d'investissement des communes et des EPCI.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le principe de l'opération d'isolation par l'extérieur du bâtiment de la mairie et Autorise M le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 19 638.00 €.

5. Avis sur la révision du POS de Weyersheim transformé en PLU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, EMET un avis Favorable à la révision du POS de Weyersheim transformé en PLU sous réserve des 2 observations suivantes :

DEMANDE que l'extension de 4.7 hectares dans le prolongement de la zone économique de Weyersheim nécessitant une compensation hydraulique n'augmente pas le risque d'inondation sur le ban de la commune de Kilstett. Le surplus d'eau et notamment celles des hautes eaux de la Zorn et du Landgraben doit être stocké ou retenu sur les communes en amont de Kilstett.

DEMANDE que soit mentionné dans le PADD l'amorce de création d'une piste cyclable entre Kilstett et Weyersheim au-dessus de l'autoroute A35. Le ban de la commune de Kilstett a été coupé en deux par la construction de l'autoroute A35 sans possibilité de la traverser.

La création de la piste cyclable nécessiterait la réalisation d'un ouvrage d'art.

Le projet de piste cyclable emprunte le chemin du Viehweg qui était une voie de communication ancestrale reliant le Rhin à Brumath. Il passait par Kilstett, Weyersheim et Hoerd.

La création de cette piste cyclable permettrait de réaliser une liaison Est-Ouest avec un passage sécurisé des cyclistes et des piétons vers Weyersheim et Hoerd. Ce projet serait un élément moteur pour le développement du cyclotourisme et des mobilités douces.

6. Convention pour la mise à disposition d'une psychologue au collège de La Wantzenau

Des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) sont hébergées dans des collèges, des lycées, des missions locales, des centres socioculturels ou des espaces communaux. Les 27 permanences bas-rhinoises d'accueil et d'écoute pour les jeunes de 11 à 25 ans ont pour objectif de prévenir les conduites à risques. Elles accueillent sans aucune formalité les adolescents qui souffrent de mal-être, vivent une situation familiale conflictuelle, se posent des questions sur leurs addictions et souhaitent en parler, se confier à des adultes extérieurs à leur entourage. Les psychologues des PAEJ les reçoivent pour les écouter, les accompagner, les orienter.

Les objectifs sont :

- La prévention globale du mal-être,
- La prévention de la marginalisation, de la toxicomanie et de la délinquance.
- La participation au réseau des intervenants locaux

Le collège de La Wantzenau s'engage à participer au fonctionnement de cette action par :

- La mise à disposition gratuite de locaux dans le cadre des permanences d'accueil et d'écoute,
- Une participation active à la mise en lien avec les publics et les partenaires dans le cadre de cette action.

Il est donc proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, que le service de prévention de ALT déploie une permanence PAEJ au collège à raison de 4 heures hebdomadaires en période scolaire. Le créneau horaire retenu sera défini entre le collège et l'intervenant et communiqué aux élèves et leur famille.

			Année scolaire complète	Soit du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2022
La Wantzenau	5838	habitants soit une quote part de	2 006,61 €	1 337,74 €
Gamsheim	5005	habitants soit une quote part de	1 720,29 €	1 146,86 €
Kilstett	2482	habitants soit une quote part de	853,10 €	568,73 €
Total	13325	habitant, pour une participation globale de	4 580,00 €	3 053,33 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention et son renouvellement

7. Rue Mozart : Location d'une parcelle communale à un particulier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de louer la parcelle référencée section 20 parcelle n° 399 d'une contenance de 0.89 are à un riverain de la rue Mozart et Fixe le prix de la location à 30 € par an.

8. Demandes de subvention Art du Cirque : projet pédagogique école élémentaire

L'école élémentaire sollicite la commune pour une aide financière à la réalisation du projet graines de cirques. Le projet concerne 27 enfants de la classe CE1/CE2. Chaque jour du 17 au 21 janvier 2022 les enfants se rendront sous le chapiteau de Graine de Cirque pour être initiés aux arts du cirque.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le versement d'une subvention de 500.00 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire au titre du soutien au projet pédagogique.

9. Subvention à Kilstett Pétanque 2009

L'association Kilstett Pétanque 2009 souhaite réaliser dans leur local des travaux de réaménagement intérieur (caisson de rangement, poignée, charnières...) et acquérir un lave-verre. Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention de 40 % du coût du projet de réaménagement intérieur et d'achat d'un lave-verre pour environ 4 428.93 €.

10. Subvention Association A.D.E.S.I.F

Monsieur le Maire informe de la création de l'association de défense des sinistrés de Fonroche (ADESIF) ayant pour objet l'information et l'assistance des sinistrés des différents séismes dans le cadre des préjudices subis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le versement d'une subvention, au titre de l'année 2021, à l'Association de défense des sinistrés de Fonroche (ADESIF), dont l'objet est l'information et l'assistance des sinistrés des différents séismes dans le cadre des préjudices subis, pour un montant de 300 €.

11. Subvention à l'association APALM (Association pour l'Aide aux Lépreux de Madagascar)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le versement d'une subvention de 300.00 € à l'APALM pour l'aide aux lépreux de Madagascar.

APALM : 26 rue Branly 44510 Le Pouligen

12. Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 6 cessions immobilières.

13. Divers

Ligne SNCF Strasbourg-Lauterbourg : Motion en faveur du cadencement ferroviaire

Le cadencement présenté par le RER strasbourgeois (DNA du 5/11/2021) pour la ligne Strasbourg – Lauterbourg à hauteur de trente trains par jour, à l'horizon 2023 ne présente aucune évolution par rapport à la situation actuelle et se situe en-dessous de nos attentes. L'Alsace soit étudiée afin d'améliorer la fréquence et les connexions avec l'Allemagne voisine.

Le Conseil Municipal de Kilstett, réuni en séance du 20 décembre 2021 sollicite à l'unanimité, à l'appui de la présente motion, la région Grand-Est en tant qu'autorité organisatrice ainsi que l'Eurométropole de Strasbourg au titre du projet de ZFE, en faveur des perspectives suivantes pour la ligne de Strasbourg à Lauterbourg :

- La mise en place d'un cadencement du réseau express métropolitain au quart d'heure en période de pointe jusqu'à Herrlisheim avec arrêt à Kilstett et à toutes les gares et à la demi-heure jusqu'à Lauterbourg ;
- La mise en place d'une desserte continue y compris en heures creuses et en développement d'amplitude comme cela se pratique déjà ou d'ici 2022/2023 sur d'autres lignes du réseau alsacien (Molsheim, Sélestat, Haguenau).
- L'augmentation de la desserte vers le nord de l'Alsace afin d'améliorer la fréquence et les connexions avec l'Allemagne voisine.

Le Maire

Francis LAAS